

# ***Groupe Land'Or SA***

## ***Rapport des Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers Consolidés***

***Exercice clos le 31 décembre 2015***

# *Rapport d'audit*

Tunis, le 24 mai 2016

Messieurs les Actionnaires de la Société  
**Land'Or S.A.**  
Bir Jedid, 2054-Khelidia

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société Land'Or S.A et ses filiales («Groupe Land'Or») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

## ***I. Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Land'Or, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs consolidés (part du Groupe) de 3.856.199 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 694.522 DT.

### **Responsabilité du conseil d'administration pour l'établissement et la préparation des états financiers consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Land'Or au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

### Paragraphe d'observation

Ainsi qu'il est fait mention dans la note 2.2 aux états financiers consolidés, les Conseils d'Administration des sociétés Land'Or S.A. et Land'Or Foods and Services ont opté pour une révision des durées de vie pour certaines immobilisations corporelles et incorporelles et ce, en adoptant des durées de vie économiques. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées d'une façon prospective à partir du 1er janvier 2015, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts externes.

La dotation de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2015 ainsi calculée en application des nouvelles durées de vie économiques est inférieure de 1.697 KDT par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point

## ***II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du Groupe Land'Or.

***F.M.B.Z. KPMG TUNISIE***

***les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F***

***Hassen BOUAITA  
Directeur Associé***

***Ahmed BELAIFA***